Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215601907-20260622-2026_06_06A-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Morbihan

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SIVU Rohan Reguiny

Séance du 18/06/2026

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 14 En exercice : 13 Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	2026_06_06a

L' an 2026 et le 18 Juin à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIVU Rohan Réguiny, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président,

Présents : M. AUDO Daniel, M. GUILLOT Jean, M. BOULVAIS Sébastien, M. BERNARD Elouan, Mme MOIZIARD Paola, M. BOVANI Luc, M. LE BRIS Stéphane, M. JOSSO Cédric, M. CHARLES Anthony, M. JOUANNO Christophe, M. BRAGEUL Valentin, Mme GUEGAN Manon, Mme LE GARREC Julie

Absent(s) : M. NIKOLOVSKI Jordan

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2025

Annule et remplace la délibération n°2026_03_02aa du 2 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'exploitation des résultats de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 16.818,43 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (art. 002 de la section de fonctionnement) 2.120,36 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé (art. 1068 de la section d'investissement) 14.698,07 €

Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu executoire après dépôt en Sous préfecture de Pontivy le :

Et publication du :